

# Sicoval Eau Potable

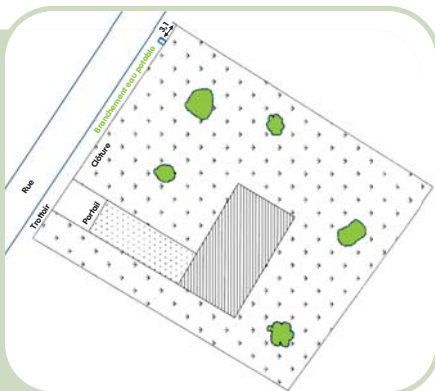
## Guide pour la réalisation d'un branchement eau potable



# Procédure pour la réalisation d'un branchement Eau potable

**1<sup>re</sup> étape** Avant tous travaux, renvoyer la demande d'abonnement disponible auprès du Service Relation aux usagers : **N° Vert 0 805 400 605** et sur le site internet : [www.sicoval.fr](http://www.sicoval.fr) / Les services à l'habitant / Eau potable.  
Joindre à la demande :

- un plan de situation localisant la parcelle,
- un plan de masse localisant l'habitation dans son environnement,
- un plan faisant apparaître l'emplacement souhaité du coffret à compteur,
- les besoins en eau (pour un projet autre qu'une maison individuelle).



**2<sup>e</sup> étape** Établissement du devis par nos services avec une visite sur place.

**3<sup>e</sup> étape** Retour du devis signé à nos services.

**4<sup>e</sup> étape** Lancement par nos services de demandes administratives : DICT, permission de voirie, arrêté de circulation.

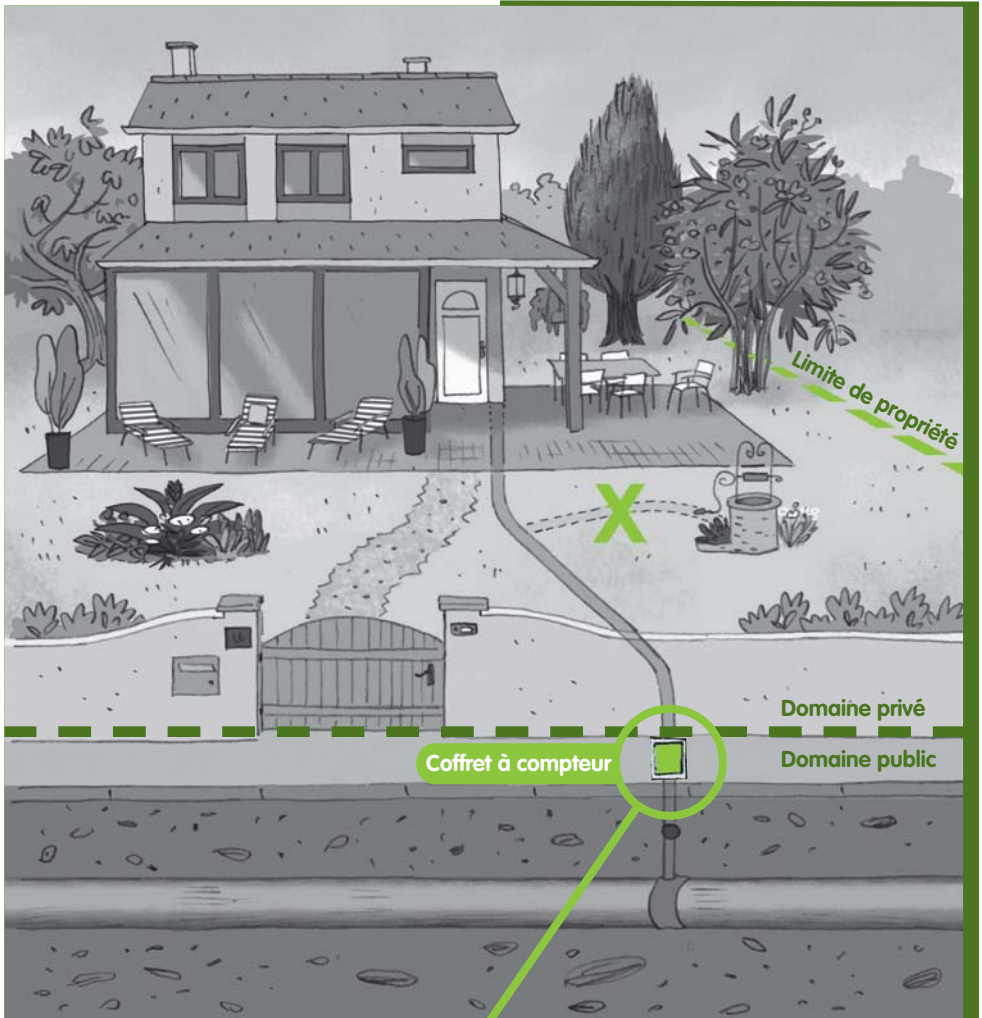
**5<sup>e</sup> étape** Réalisation des travaux sous 2 mois en moyenne après réception du devis signé (sous réserve des accords des gestionnaires de voirie).

## Pose du compteur

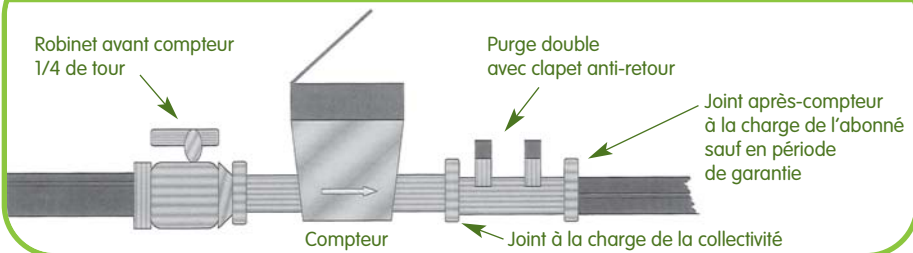
Cette prestation est facturée en supplément selon un tarif fixé chaque année par délibération du Sicoval.

Nota : le demandeur de la pose du compteur sera le titulaire de l'abonnement.

# Schéma d'un **branchement eau potable**



## Schéma d'un branchement pour des diamètres jusqu'à 40 mm



Nota : pour les diamètres supérieurs à 40 mm, les éléments de robinetterie seront définis par nos services. Ils seront posés, par le demandeur et à sa charge en domaine privé.

# 5 règles essentielles

- L'utilisateur est responsable de la protection du compteur contre le gel. Il doit également veiller à ce que le dessus du coffret à compteur soit en permanence dégagé et facile à enlever.
- Un contrôle régulier du compteur de la part de l'abonné peut éviter à ce dernier un problème de surconsommation dû notamment à la présence éventuelle d'une fuite dans son installation.
- Ne pas nuire au bon fonctionnement du réseau et au maintien de la qualité de l'eau. Il est strictement interdit de relier aux installations raccordées au réseau public : un réseau d'eau chaude, un puits, un système de récupération d'eau de pluie... Ceci afin d'éviter les retours d'eau qui pourraient contaminer le réseau public d'eau potable.
- Aucun autre appareillage que ceux installés par le Sicoval ne doit se trouver dans le coffret à compteur.
- L'utilisateur ne peut entreprendre des modifications ou des réparations sur la partie publique du branchement, seuls les agents du service ou de son prestataire sont habilités à réaliser ces interventions.
- L'utilisateur doit prendre connaissance du règlement du Service Eau potable en vigueur (disponible sur [www.sicoval.fr](http://www.sicoval.fr) ou envoyé sur simple demande au ☎ N° Vert 0 805 400 605 ).



## • Accueil du public

Sicoval, service Relation aux usagers - Centre de L'Astel, Parc de la Balme à Belberaud du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 14 h à 18 h (17 h le vendredi)

☎ N° Vert 0 805 400 605 - [relation.usagers@sicoval.fr](mailto:relation.usagers@sicoval.fr)

## • Pour toute correspondance

Sicoval, service Eau potable - Rue du chêne vert - BP 38200 - 31682 Labège cedex

## • Pour toute question d'ordre technique

Tél. : 05 62 24 29 29